



21 septembre 2020

(20-6332)

Page: 1/1

Comité des licences d'importation

Original: anglais

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 7:3 DE L'ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION (2019)

MONTENEGRO

Corrigendum

Sur demande de la délégation du Monténégro, veuillez noter ce qui suit:

1. Le titre du document devrait être le suivant:

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 7:3 DE L'ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION (2020)

MONTENEGRO

2. En page 5, section 1.3, le paragraphe 2 devrait se lire comme suit (dans la version anglaise): "goods which may be used for the execution of a death penalty, torture or other cruel, inhuman or humiliating treatment or punishment – specific tariff lines from Chapters 29, 30, 33, 38, 39, 42, **62**, 84, 93".

3. En page 9, section 2.1, paragraphe 10, sous-alinéa A1, le point 5) devrait se lire comme suit: "résumé des caractéristiques du produit (RCP) et notice approuvés dans l'un des pays mentionnés au **paragraphe 4** (en anglais, ou traduits en monténégrin)".

4. Veuillez remplacer "ozone depleted substances" par "ozone **depleting** substances" dans l'ensemble du document (version anglaise).
